

Bulletin municipal
Pougnadoresse



2022

Le mot du maire

1-Le conseil municipal et les commissions

2-Les services proposés par la mairie

Les numéros utiles

Mairie

Garderie

Transport scolaire/ Ecole de Cavillargues

Mise à disposition du foyer communal

Prêts de tables et bancs

Les Tarifs de la commune

3-Les services extérieurs proposés :

CSI PM-nouveaux services

SICTOMU, compostage

La déchetterie de Vallabrix

Permanence à votre service

Les aides financières pour travaux.

4-Les aléas

Energie

Zoom sur l'eau

Restrictions d'eau

Piscines et débroussaillage

Travaux

5-Finances communales

6-SDIS

7-Les élections

8-Actualités sur le village

9-Les comptes rendus du conseil municipal

10-Les intentions pour 2023

11-Les dossiers importants en cours

12-La vie associative

13- Etat civil

14- La ferme Pilote

15-L'orchidée sauvage

Le mot du maire



L'année 2022 s'est terminée dans un contexte international tendu suite à la guerre en Ukraine.

Les crises énergétique, économique, la perte du pouvoir d'achat, l'inflation... sont venues se rajouter aux inquiétudes des Français, ce qui n'augure pas une année 2023 sereine, mais il faut tout de même rester optimiste et croire en l'avenir.

L'équipe municipale met tout en œuvre pour limiter les coûts énergétiques des bâtiments, et de l'éclairage public. Nous avons également fait l'impasse sur les illuminations des fêtes de fin d'année.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal les projets qui vous ont été présentés lors des vœux du 20 janvier, projets ambitieux certes mais à la portée du conseil municipal et des finances communales qui restent saines.

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année.

Bonne lecture.

Dominique SERRE

1-Le conseil municipal et les commissions

Depuis Le 15 mars 2020, les élus sont :
Dominique SERRE, Maire

Marcel VILLESSECHE, Martine CLERMONT, Marie-Françoise BRUGUIER : adjoints
Nicolas CHAUVET, Éric CORNUT, Michel FATA, David GALOFFRE, Nancy PESENTI, Paulette RENAULT, Gérard de SORBIER : conseillers Municipaux

LES COMMISSIONS

Commissions municipales	
Urbanisme	Dominique Serre, Marie-Françoise Bruguier, Martine Clermont, Gérard de Sorbier, Marcel Villesseche,
Sécurité	Dominique Serre, Michel Roman, Marcel Villesseche
Voirie	Marcel Villesseche, Michel Fata, David Galoffre, Dominique Serre, Gérard de Sorbier
Eau et assainissement	Marcel Villesseche, Nicolas Chauvet, Éric Cornut, Dominique Serre
Culture et communication	Martine Clermont, Marie-Françoise Bruguier, Nancy Pesenti, Paulette Renault, Dominique Serre
Affaires sociales	Martine Clermont, Dominique Serre, Paulette Renault
Environnement et qualité de vie	Marie-Françoise Bruguier, Nicolas Chauvet, Martine Clermont, Nancy Pesenti
Finances	Marie-Françoise Bruguier, Michel Fata, Dominique Serre, Gerard de Sorbier, Marcel Villesseche
Travaux et patrimoine	Gérard de Sorbier, Nicolas Chauvet, Éric Cornut, Michel Fata, David Galoffre, Dominique Serre, Marcel Villesseche
Affaires scolaires	Nancy Pesenti, Martine Clermont, Dominique Serre
Aménagement du Cimetière	Paulette Renault, Marie-Françoise Bruguier, Éric Cornut
Commission d'Appel d'Offre	Éric Cornut, Gérard de Sorbier, Marcel Villesseche, Nicolas Chauvet, Michel Fata, David Galoffre
Syndicat Mixte ABCèze	Dominique Serre
SICTOMU	Dominique Serre, Martine Clermont Marie-Françoise Bruguier, Paulette Renault
SMEG	Marcel Villesseche, Nicolas Chauvet Éric Cornut, David Galoffre
Correspondant de la commune auprès du CAUE	Nicolas Chauvet

2-Les services proposés par la commune

LES NUMEROS UTILES

SAMU urgences médicales	18 ou 112
Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie de ST LAURENT LA VERNEDE	17 ou 04.66.72.90.01
Police intercommunale	04.66.02.09.28
Gendarmerie d'UZES	17 ou 04.66.22.54.66
Centre antipoison	04.91.75.25.25
Hôpital d'Uzès	04.66.63.71.00
Hôpital de Bagnols	04.66.79.10.11
Violence conjugale, femmes info service	39.19
Allo enfance maltraitée	119
SAMU social	115
Tabac info service	0825 309 310
SOS enfants disparus	116 000
Sida info service	0800 840 800
Suicide écoute	01.45.39.40.00
Drogues info service	0800 231 313
Ecoute alcool	0811 91 30 30
Don du sang	0800 109 900

LA SANTE

Médecin KESSLER Walter	04.66.18.02.42
Infirmiers(ères) REBEROL Agnès (Tresques) ANDREI Sylvie (maison médicale Saint Laurent la Vernède)	06 20 63 37 27 06.33.01.63.07
Kinésithérapeute VALENSI Denis & FERNANDEZ Manoël (Cavillargues)	04.66.50.93.36
Sage-femme WATTEAU Manon	06.51.72.35.02
Podologue DELOS Camille (Cavillargues)	06.71.96.57.75
Pharmacie BENEDETTI/PIGEAUD (Cavillargues) Cabine de consultation	04.66.82.07.74

La Poste	3631
La Bastide d'Engras	Lundi au samedi : 10h/12h
Cavillargues	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 16h/ 18h Mercredi : 9h/12h et 14h/18h Samedi : FERME



SPA Refuges des garrigues, Vallérargues 04.66.72.93.20

Vous souhaitez louer ou vendre un bien immobilier, vous pouvez informer le secrétariat de la mairie, qui reçoit souvent des demandes.

**Nous rappelons qu'un défibrillateur est à votre disposition
24h/24h au foyer communal**

Le secrétariat de LA MAIRIE

Ouverture au public : Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 17h30

Tel : 04.66.72.83.54

E-mail : mairie.pougnadoresse@laposte.net

Site internet : www.mairiedepougnadoresse.sitew.fr

La garderie :

Sandrine POURCHIER assure la garderie pendant la période scolaire au foyer communal,

Chaque lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h45, et 17h15 à 18h, sur inscription chaque quinzaine, et contre paiement de 1€ par tranche horaire (matin/soir).

Transport scolaire :

La commune est organisatrice du transport scolaire pour le primaire par délégation de la compétence de la région.

Sandrine POURCHIER est accompagnatrice scolaire pour les maternelles.

Horaire du bus :	Aller foyer	Aller Mas Carrière	Retour Mas Carrière	Retour foyer
Tous les jours sauf mercredi	8h45	8h50	17h08	17h15

L'école de Cavillargues

Directeur : Monsieur Emmanuel HEROLD (tel : 04.66.82.46.60)

Les horaires de l'école : 9h00-12h00 et 14h-17h

Toutes les inscriptions s'effectuent auprès de la mairie de Cavillargues :

Tel : 04.66.82.02.51/Fax : 04.66.45.42

e-mail : mairiedecavillargues@orange.fr

Pièces à fournir : livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé (vaccin DT POLIO Obligatoire), certificat de radiation, jugement de divorce.

La cantine scolaire est accessible aux élèves de Pougnadoresse.

Les inscriptions se font sur la plateforme de la mairie de Cavillargues. Coût du ticket de cantine : 4€ le repas.

Les employés municipaux :

Secrétariat de Mairie :

Garderie, accompagnement scolaire et entretien des locaux :

Services techniques :

Stéphanie PRAT

Sandrine POURCHIER

Bruno CLARY

Mise à disposition du Foyer Communal

La réservation s'effectue au secrétariat de la mairie. Le foyer communal est proposé à la location pour les résidents de la commune.

Les tarifs sont les suivants : Un jour, le Week-end : 150 €

Une caution d'un montant de 500€ sera demandée pour toute réservation ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile

Tarifs de la commune

TAXE OU REDEVANCE TAUX OU MONTANT EAU		
	Jusqu'à 250 m3	1,30 € /m3
	De 250 m3 à 500 m3	2,60 € /m3
	À partir de 500 m3	3,90 € /m3
COMPTEUR location annuelle		50,00 €
REJET A L'EGOUT /m3		0,60 €
Taxe d'ASSAINISSEMENT annuelle		80,00 €
Taxe RACCORDEMENT RESEAU EAU à l'entrée		1 000,00 €
Taxe RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT à l'entrée		800,00 €
TAXE DE PATURAGE	Caprins /Ovins /tête 0,40 €	Equidés /tête 8,40 € 8,40 €
BOIS sur pied		
VENTE PARTICULIERS sur pied	20 € / tonne	
VENTE PROFESSIONNELS	25 € / tonne	
LOCATION FOYER aux résidents :	Week-end 150,00 €	
	Tables/Bancs (18 tables-36 bancs au local) gratuit	
	CAUTION : Salle ou Tables / Bancs 500,00 €	

CIMETIERE	
CONCESSION 50ans (délibération 28/09/2022) 6m ²	1 500,00 €
CONCESSION 50ans (délibération 28/09/2022) 4m ²	1 000,00 €
CONCESSION Trentenaire 6m ²	600,00 €
CONCESSION Trentenaire 4m ²	400,00 €
COLUMBARIUM Trentenaire 4 urnes	600,00 €
COLUMBARIUM Trentenaire 2 urnes	300,00 €

3- Les services extérieurs proposés

CSIPM

Un partenariat est signé entre la mairie de Pognadoresse et le centre social de st Quentin la poterie permettant la réalisation et l'animation de différentes actions.

Le CSIPM nous accompagne dans de nombreux domaines : accès aux droits, accompagnement numérique, aide retour à l'emploi par le biais du « chantier d'insertion », et propose diverses activités (sportives, lucratives, ateliers, sorties culturelles...)

Nouveau Un transport solidaire à la demande a été créé permettant des déplacements ponctuels aux personnes qui ne peuvent se déplacer. Les conducteurs sont bénévoles et le moyen de transport est fourni par le centre social (véhicule, carburant).

Les trajets ne doivent pas dépasser 100km pour un trajet aller pour des rendez-vous médicaux, paramédicaux (médecin, hôpital, dentiste, pharmacie...) –des déplacements à caractère administratif ou autres trajets (validés en fonctions des situations exceptionnelles).

Les situations sont évaluées individuellement de façon à trouver la solution de déplacement la plus adaptée.

Ce dispositif du transport solidaire ne remplace pas les autres services existants (VSL, taxi, transport à la demande, covoiturage...). Cette action se veut complémentaire de ces autres dispositifs.

L'organisation du transport solidaire est assurée par CSIPMF. Le CSIPMF reçoit les demandes de transport solidaire via les services sociaux municipaux qui évaluent l'éligibilité des demandeurs.

- les demandes de déplacement s'effectuent au minimum 72 à 48 heures à l'avance auprès des services sociaux de la municipalité, aux heures d'ouverture du bureau.

Le bénéficiaire doit

- Être majeur OU être accompagné par une personne majeure
- Ne pas disposer ou ne pas être en mesure d'utiliser d'autres moyens de transport, de façon temporaire ou à plus long terme,
- avoir un certain niveau d'autonomie, permettant de se débrouiller seul une fois arrivé au lieu de destination, et avoir une assurance « responsabilité civile ».

(Les personnes dont le transport nécessite le recours à un personnel qualifié ne seront pas prises en charge).

RENOV'OCCITANIE

La CCPU en partenariat avec la région Occitanie, vous propose un guichet pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique



Le guichet local Renov'Occitanie vous accueille pour des permanences gratuites sur rendez-vous afin de vous aiguiller dans vos choix de travaux à réaliser et de vous aider à établir un bilan énergétique de votre logement. Il vous accompagne également dans la recherche d'aides financières pour la réalisation des travaux.

DATES DES PERMANENCES :

- Vallérargues : Le 1er jeudi du mois de 9h à 12h30
- Moussac : Le 1er jeudi du mois de 14h à 17h
- Saint-Quentin-la-Poterie : Le dernier jeudi du mois de 9h à 12h30
- Uzès : Les autres jeudis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Contact : Yeleen PERRIER – Responsable

Tel : 04 66 52 78 42 mardi et jeudi 9h-1230 & 14h-17h30

Mail : conseil.energie@cpiegard.fr

SERVICE PUBLIC ITINERANT

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, avec ou sans rendez-vous.

La communauté de communes de pays d'Uzès a mis en place en collaboration avec la MSA, un service public itinérant sur une vingtaine de communes rurales du territoire.

Un guichet unique de proximité qui vous permettra de réaliser vos démarches administratives telles que : carte grise, impôts, état civil, gestion d'un litige... Avec la labélisation « France services » attribuée par l'Etat, le dispositif de service itinérant de la CCPU est renforcé, comptant ainsi 9 services administratifs regroupés dans ce même guichet unique :

- Finances et impôts (Direction Générale des Finances Publiques)
- Etat civil
- Justice (Ministère de la Justice)
- La Poste
- Pôle Emploi
- Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- Assurance maladie (CPAM)
- Assurance retraite
- Mutualité sociale agricole.

Les 6 prochaines dates 2023 de la tournée itinérante CCPU Nord :

Semaine du 16 au 21 janvier 2023

Semaine du 20 au 24 février 2023

Semaine du 20 au 24 mars 2023

Semaine du 17 au 21 avril 2023

Semaine du 15 au 19 mai 2023

Semaine du 19 au 23 juin 2023

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

- Accueil** informations et orientation
- Accompagnement** dans vos démarches administratives
- Mise à disposition** d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

VOS PERMANENCES SUR LA TOURNÉE ITINÉRANTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS (NORD)

Lieux & horaires :	
Lundi - Lussan :	9h30 - 12h
Lundi - La Bruguière :	14h - 16h30
Mardi - Vallérargues :	9h30 - 12h
Mardi - Belvezet :	14h - 16h30
Mercredi - St-Victor-des-Oules :	9h30 - 12h
Mercredi - La Bastide-d'Engras :	14h - 16h30
Jeudi - St-Laurent-la-Vernède :	9h30 - 12h
Jeudi - Vallabrix :	14h - 16h30
Vendredi - St-Hippolyte-de-Montaigu :	9h30 - 12h
Vendredi - La Capelle-et-Masmolène :	14h - 16h30

Retrouvez la tournée itinérante chaque 3^{ème} semaine complète du mois !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Contacts :
06 08 65 17 85 / languedoc30msa@france-services.gouv.fr

Plus d'informations dans votre France services ou sur france-services.gouv.fr



LA DECHETERIE

La déchèterie de Vallabrix est ouverte :

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi

De 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h15

Tel : 04 66 22 89 32 ou 04 66 22 13 70

La carte d'accès est obligatoire

Les dépôts sont payants pour les professionnels (tarifs sur demande).

SICTOMU

Les coûts de traitement de déchets n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années. 2020 a enregistré une hausse importante de la tonne traitée (+46%) justifiée par

- des aménagements et investissements nécessaires pour traiter ces ordures,
- des exigences sanitaires et environnementales croissantes,
- le volume des déchets ménagers en constante augmentation.

LES DÉCHETS REFUSÉS

- Ordures ménagères
- Pneumatiques
- Amiante
- Déchets radioactifs ou explosifs
- Déchets industriels spéciaux
- Cadavres d'animaux
- Carcasses de voiture

Devant l'impérieuse nécessité de réduire nos déchets pour protéger notre environnement, notre planète, le SICTOMU est, plus que jamais, engagé dans une démarche d'amélioration constante de ses performances tant pour la qualité du service rendu que pour celle du tri qui est essentiel pour réduire les quantités de déchets qui sont enfouis ou incinérés.

Pour freiner l'augmentation de la taxe, respecter les directives européennes : 4 gestes simples :

- Utiliser les colonnes de tri
- Aller à la déchèterie pour les encombrants ou toxiques
- Utiliser son composteur individuel
- Déposer le RESTE dans le bac individuel.

Depuis le 1^{er} décembre 2022, une nouvelle organisation a été mise en place pour la collecte des encombrants (résidus des tris) qui se déroule en porte à porte et remplace les colonnes de tri jaune. Le but est de réduire la quantité des déchets enfouis ou incinérés.

Les emballages recyclables doivent être mis dans un sac jaune, qui est numéroté. Le ou les rouleaux de sacs vous ont été remis par la mairie, sinon vous devez les retirer au secrétariat.

La collecte s'effectue le même jour que celui des bacs d'ordures ménagères résiduelles

**À PARTIR DU 1ER DÉCEMBRE 2022
LA COLLECTE DE VOS EMBALLAGES
CHANGE !**

Tri et collecte à domicile c'est plus pratique !

À partir du 1er décembre 2022, dans votre commune, la collecte des emballages en plastique, en carton et en métal s'effectuera en porte à porte.

Inutile de les laver, il suffit de les vider !



les bouteilles et flacons en plastique



les pots, barquettes et films en plastique



les emballages en carton et briques alimentaires



les emballages métalliques

Pour un tri optimal, n'imbriquez pas vos emballages !

Pour tous renseignements sur le tri et le traitement de vos déchets :
Sud Rhône Environnement 04 66 59 06 51

Pour tous renseignements sur la collecte de vos déchets :
SICTOMU 04 66 22 13 70

Les erreurs de tri ont un coût.



Bouteilles déposées dans les ordures ménagères :
coût : 180€ la tonne



Bouteilles déposées dans le bac jaune :
coût : 330€ la tonne



Bouteilles déposées dans la colonne verte
coût : 0€ la tonne



LES COMPOSTEURS : *(Communiqué du Sictomu)*

Dans le cadre de la réduction des déchets, il est apparu fondamental d'agir résolument sur la gestion des bio-déchets. C'est pourquoi le SICTOMU a opté pour un déploiement généralisé du compostage de proximité (domestique et collectif).

La gestion des fermentescibles par compostage s'avère être particulièrement bien adaptée à notre territoire semi-rural. Cette pratique est ancienne puisque depuis 2002, le SICTOMU a équipé plus de 4 600 foyers sur nos communes.

Mais il y a du nouveau : Afin de généraliser cette pratique, la CCPU s'est engagée à cofinancer ces équipements. Et pour que chacun sache utiliser convenablement ces matériels et produire ainsi un amendement organique de qualité la distribution est couplée à une séquence de formation par notre Maître composteur.

La campagne de distribution gratuite de composteurs du mois de novembre a été un franc succès et 127 foyers ont pu bénéficier de l'opération.

Aujourd'hui la gestion des bio déchets est une obligation (loi AGEC) et plus encore une nécessité. Aussi, le SICTOMU a pour objectif de réduire à 100 kg par habitant la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles contre 235 kg actuellement.

Aussi, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du Sictomu pour vous engager dans cette démarche nous faisant parvenir un courriel à cmf@sictomu.fr. Il vous sera alors proposé une ou plusieurs dates de formations au cours duquel vous sera remis votre composteur. Le compost améliore la structure du sol, permet une meilleure rétention de l'eau, enrichit le sol en matière organique.

Le compostage sera obligatoire dans chaque foyer à partir du 1er janvier 2024. Toutes les collectivités devront alors assurer sa collecte et chaque ménage devra disposer d'un compost.

Composter les bio déchets c'est leur **donner** une seconde vie.



Composter : c'est **réduire** sa poubelle quotidienne d'environ 30% de son poids en transformant mes bio déchets en une ressource pour le jardin, c'est **profiter** d'un fertilisant 100% naturel et gratuit ses plantations.

LES BASES DU COMPOSTAGE

Matières sèches

- Feuilles mortes
- Petits rameaux
- Coquilles d'œufs et de fruits secs
- Journaux, papier essuie-tout
- Fanes de légumes
- Copeaux de bois et sciure.

Matières humides

- Épluchures de fruits et légumes (crus ou cuits)
- Mauvaises herbes
- Tonte de gazon
- Filtres à café avec le marc
- Sachets de thé
- Restes de repas d'origine végétale (pâtes, riz...).



Je gagne du temps et je fais des économies en réduisant mes déplacements en déchèterie et mes achats de terreau/engrais.

Une question ? La référente pour notre commune est :

Marie Françoise BRUGUIER

mfb.contact.mairie@orange.fr

TRAVAUX



La commune souhaite attirer l'attention sur les travaux effectués chez les particuliers par des entrepreneurs. Le droit pénal de l'urbanisme vise les bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme ainsi que les personnes physiques ou morales qui exécutent les travaux (article L480-4 du code de l'urbanisme). Exécuter des travaux sans autorisation (sans déclaration préalable, sans permis d'aménager ou sans permis de démolir) est une infraction punie d'une peine d'amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable.

Avant de réaliser les travaux vous devez vous assurer :

Qu'ils ont été régulièrement autorisés et

Être en mesure de fournir la déclaration préalable du permis de construire, du permis d'aménager ou du permis de démolir,

Et qu'ils sont conformes aux prescriptions indiquées sur l'autorisation.

4-Les Aléas



le département du Gard est sous influence du climat méditerranéen, caractérisé par des étés chauds et secs. Cela a pour conséquence un dessèchement de la végétation et une sensibilité accrue au risque d'incendie de forêt, une attitude citoyenne et la vigilance de chacun sont impératives. En été, lorsque l'on est en forêt, en zone de garrigues ou à proximité de ces espaces, on n'utilise jamais le feu quel qu'en soit l'usage :

- Pas de cigarette en forêt,
- Pas de brûlage de déchets,
- Pas de barbecue,

- Pas de lancer de lanternes thaïlandaises ou de feux d'artifice.



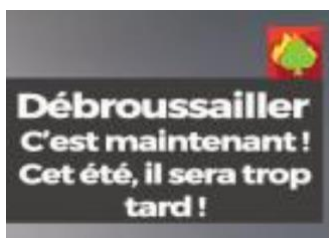
En forêt et à proximité des massifs, par arrêté préfectoral du 31/08/2012, tout emploi de feu est strictement interdit chaque année entre le 15 JUIN et le 15 SEPTEMBRE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers.

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie de cyprès, ... sont concernés par cette interdiction permanente.



Le débroussaillage permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier L'obligation légale de débroussaillage s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier.

Elle concerne toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non, les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.

Débroussaillage autour d'une maison : 50m



Le long des voies d'accès autour de l'habitation : 10m

Tableau récapitulatif


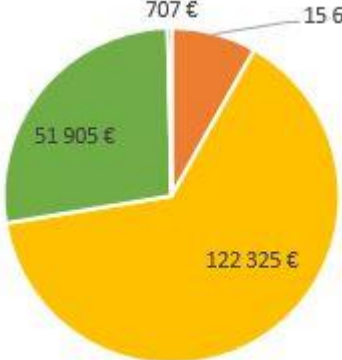
Pour les personnes propriétaires et ayants droit non-concernées par l'interdiction permanente de brûlage des déchets verts, ci-après, le rappel des périodes réglementées pour l'emploi du feu.

Réglementation applicable à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, et sauf si le vent supérieur à 20 Km/heure (interdiction stricte dans ce dernier cas)

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin 15	Juillet	Août	Septembre 15	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés dans et jusqu'à 200m de bois	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT		Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied dans et jusqu'à 200m de bois	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT		Possible (*) avec déclaration				

(*) Sauf si vent supérieur à 20 Km/heure

5-Les finances communales

Dépenses de fonctionnement : 143 966 €																																									
 <p>Le diagramme circulaire illustre la répartition des dépenses de fonctionnement en quatre catégories : Charges à caractère général (36 720 €), Charges de personnel (61 337 €), Charges de gestion courante (45 065 €) et Autres frais (844 €).</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #92d050;"> <th style="text-align: left;">Charges à caractère général</th> <th style="text-align: right;">36 720 €</th> </tr> <tr><td>Energie électricité</td><td style="text-align: right;">11 603</td></tr> <tr><td>Carburant</td><td style="text-align: right;">816</td></tr> <tr><td>Fournitures</td><td style="text-align: right;">2 845</td></tr> <tr><td>Entretien (Bâtiments, voirie, réseaux, Matériel)</td><td style="text-align: right;">6 378</td></tr> <tr><td>Assurances</td><td style="text-align: right;">2 537</td></tr> <tr><td>Autres frais</td><td style="text-align: right;">7 540</td></tr> <tr><td>Fêtes et cérémonies</td><td style="text-align: right;">3 484</td></tr> <tr><td>Télécommunications</td><td style="text-align: right;">1 517</td></tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr style="background-color: #b0c4de;"> <th style="text-align: left;">Charges de personnel</th> <th style="text-align: right;">61 337 €</th> </tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr style="background-color: #ffcc00;"> <th style="text-align: left;">Charges de gestion courante</th> <th style="text-align: right;">45 065 €</th> </tr> <tr><td>Indemnités Cotisations</td><td style="text-align: right;">20 111</td></tr> <tr><td>Service incendie</td><td style="text-align: right;">6 548</td></tr> <tr><td>Frais de scolarité</td><td style="text-align: right;">13 353</td></tr> <tr><td>Subventions aux associations</td><td style="text-align: right;">5 053</td></tr> <tr><td>Indemnités Cotisations</td><td style="text-align: right;">20 111</td></tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="text-align: left;">Autres frais</th> <th style="text-align: right;">844 €</th> </tr> </table>	Charges à caractère général	36 720 €	Energie électricité	11 603	Carburant	816	Fournitures	2 845	Entretien (Bâtiments, voirie, réseaux, Matériel)	6 378	Assurances	2 537	Autres frais	7 540	Fêtes et cérémonies	3 484	Télécommunications	1 517			Charges de personnel	61 337 €			Charges de gestion courante	45 065 €	Indemnités Cotisations	20 111	Service incendie	6 548	Frais de scolarité	13 353	Subventions aux associations	5 053	Indemnités Cotisations	20 111			Autres frais	844 €
Charges à caractère général	36 720 €																																								
Energie électricité	11 603																																								
Carburant	816																																								
Fournitures	2 845																																								
Entretien (Bâtiments, voirie, réseaux, Matériel)	6 378																																								
Assurances	2 537																																								
Autres frais	7 540																																								
Fêtes et cérémonies	3 484																																								
Télécommunications	1 517																																								
Charges de personnel	61 337 €																																								
Charges de gestion courante	45 065 €																																								
Indemnités Cotisations	20 111																																								
Service incendie	6 548																																								
Frais de scolarité	13 353																																								
Subventions aux associations	5 053																																								
Indemnités Cotisations	20 111																																								
Autres frais	844 €																																								
Recettes de fonctionnement : 190 590 €																																									
 <p>Le diagramme circulaire illustre la répartition des recettes de fonctionnement en quatre catégories : Impôts et taxes (122 325 €), Dotations (51 905 €), Autres produits (707 €) et Ventes de produits et prestations de services (15 653 €).</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr style="background-color: #ff8c00;"> <th style="text-align: left;">Ventes de produits et prestations de services</th> <th style="text-align: right;">15 653 €</th> </tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr style="background-color: #ffcc00;"> <th style="text-align: left;">Impôts et taxes</th> <th style="text-align: right;">122 325 €</th> </tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr style="background-color: #92d050;"> <th style="text-align: left;">Dotations</th> <th style="text-align: right;">51 905 €</th> </tr> <tr><td colspan="2"> </td></tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th style="text-align: left;">Autres produits</th> <th style="text-align: right;">707 €</th> </tr> </table>	Ventes de produits et prestations de services	15 653 €			Impôts et taxes	122 325 €			Dotations	51 905 €			Autres produits	707 €																										
Ventes de produits et prestations de services	15 653 €																																								
Impôts et taxes	122 325 €																																								
Dotations	51 905 €																																								
Autres produits	707 €																																								
Dépenses de fonctionnement	- 143 966 €																																								
Recettes de fonctionnement	+ 190 590 €																																								
Résultat 2022	+ 46 624 €																																								

Dépenses investissement	Valeur	Financement	Coût Commune
Chapelle	60 000,00 €	Don Mr de Sorbier	- €
Chalet	30 000,00 €	Don Mr Neri	- €
Jeux Aire de Loisirs	3 000,00 €	Don Lou Ro Trouca	- €
Rénovation énergétique de l'éclairage public	18 852,00 €	SMEG	4 712,00 € 14 140,00 €
Radars pédagogiques	8 400,00 €	Amendes de police	5 402,09 € 2 997,91 €
Restauration de la Chapelle : Études préalables	19 842,00 €	En attente de la DRAC	

6-SDIS



Le SDIS est un **établissement public administratif autonome dirigé par le Directeur départemental**. Il est placé sous la double autorité du préfet, pour la direction de l'activité opérationnelle, Madame Marie-Françoise LECAILLON et du président du Conseil d'administration, pour l'administration et le financement, présidé de droit par le président du Conseil Départemental, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT. Cette présidence est déléguée à Monsieur Alexandre PISAS ;

Le **SDIS est** chargé de l'analyse des risques et de la mise en place des moyens de secours. Il organise l'activité de l'ensemble des centres de sapeurs-pompiers du département. Son centre opérationnel (CODIS) veille 24h/24 et coordonne les différentes interventions.

Le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Les services départementaux d'incendie et de secours (**SDIS**) sont financés à 58% par les conseils départementaux et à 42% par les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Pour l'année 2022, notre commune a participé au financement à hauteur de 6500€.

Pour 2023, la participation sera de 7000€.

7-LES ELECTIONS

Résultats des élections présidentielles du 24 avril 2022 à Pognadoresse : 231 inscrits, 161 exprimés

E. MACRON (R) : 85 **M.LE PEN (RN) :** 76

Résultats des élections législatives du 19 juin 2022 à Pognadoresse : 221 inscrits, 97 exprimés

P. MEURIN (RN) : 54 **A. BORD (NUPES) :** 43

8-Actualités du village

Fête de la Saint Patrick



Cérémonies du 8 mai 2022 et du 11 novembre 2022



18 éclairages publics remplacés par des éclairages LED et 4 horloges astronomiques
Entreprise Lavalette



Avril 2022, Nettoyage à l'entrée du cimetière



Lundi de Pâques :
Les jeunes pognadoressois organisent
une chasse aux œufs

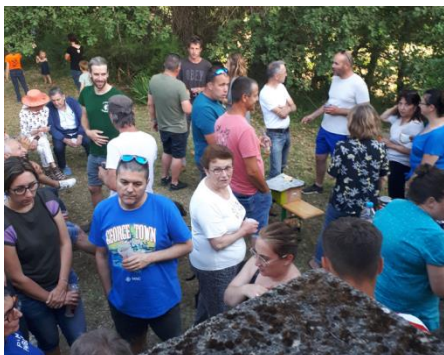


En février 2022, la guerre éclate en Ukraine. Crise humanitaire en Ukraine :
Deux collectes seront organisées dans le village au profit des ukrainiens. Des transports sont organisés par l'association UZ-UKRAINE.



Mai 2022 : La boutique éphémère de Laura
(Laura n'habite plus le village depuis octobre)

Rencontres à Mas Carrière, le four à pain est allumé
Organisée par Elisabeth Duclap (mai et novembre)



Au Four à pain de Mas Carrière



**Vendredi 11 novembre 2022
à partir de 16h**

Nous cuisons ensemble ce que vous aurez apporté :
pâtisseries, pizzas, pain etc...
Cuisson toujours placée sous le signe du partage et
de l'échange.

Festival de la Tave 18 juin 2022 organisé par l'association CHANSONYM en partenariat avec les communes de Belvezet, La Bastide d'Engras, Fontarèches, Saint Laurent la Vernède et Pognadoresse.
(Hélène Piris et Martial Robillard)



Protection de la chapelle
des intempéries, et sur
ordonnance de la DRAC
une bâche est posée sur
l'abside par les conseillers
municipaux



Installé à la mairie le défibrillateur a été déplacé à la porte du foyer, et une rampe de sécurité installée.
(Entreprise Havas à Connaux)



**Juillet 2022 : sécurisation de diverses
Intersections au village et à Mas Carrière**



Aménagement de la place du noisetier par les conseillers



**14 juillet 2022, animation organisée par les jeunes
Pougnadoressois en partenariat avec la mairie.**

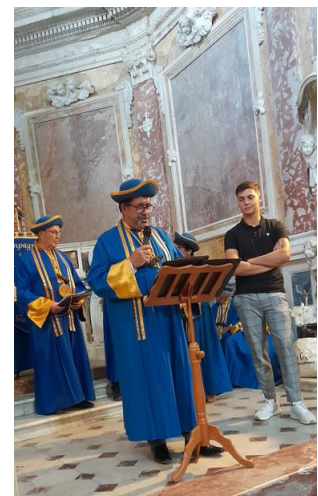
Châteaux gonflables

Concert Folk-songs and Ballads avec le groupe Tête à Tête 27 aout 2022 et Food -truck



Monsieur NERY fait don à la commune du chalet situé à Mas Carrière, à sa demande le chalet sera nommé
Espace naturel communal
LA HULOTTE
Micheline NORMIER-NERI

Intronisations du sous-préfet Jean Rampon par la compagnie des Côtes du Rhône gardoise et Matteo Millanvoye





Rentrée scolaire septembre 2022, une quinzaine d'élèves était présente devant la porte du foyer communal, lieu de garderie.



UNAPEI : du 3 au 9 octobre 2022, vente de brioches au profit des handicapés.
Montant récolté : 695.10€



Route de la Bastide d'Engras
Stabilisation de la croix Entreprise Toletti



Le repas des aînés : décembre 2022
Traiteur : Mr MARCEL Animateur Raymond Riboulet



La convention de partenariat signée avec 30 Millions d'amis, la collaboration de Madame GALOFARO, association Clochartr'pattes, l'intervention de la clinique vétérinaire de la Cèze ont permis à la Commune la stérilisation de 15 chats en 2022.

La participation de la mairie s'est élevée à 50% des frais.

-Les décisions du conseil municipal

2 Février 2022

Ouverture des crédits budgétaires 2022

Estimation du prix du terrain avec chalet donné par Monsieur NERI

Subvention à l'ASA redistribuée à la SISA (ou au médecin porteur du projet, Dr KESSLER)

Convention destinée à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec 30 Millions d'amis

13 avril 2022

Commune : Compte de gestion 2021 et Compte administratif 2021

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Subventions aux associations

Tarifs de la commune

Commune : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2021

Commune : Budget primitif 2022

Eau et assainissement : Compte de gestion 2021 et Compte administratif 2021

Eau et assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2021

Eau et assainissement : Budget primitif 2022

1^{er} juin 2022

Commune : Compte administratif 2021 (proposition rectificative)

Commune : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 (proposition rectificative)

Décision modificative – Budget Commune :

Indemnité horaire pour travaux complémentaires / supplémentaires

Convention transport région

Rénovation énergétique de la mairie : Demande de subvention au titre du fond de concours à la CCPU

Réalisation du Schéma directeur et Diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable - Elaboration du Zonage d'Alimentation en Eau Potable

29 juin 2022

Commune : Décision modificative – virement de crédit

Commune : Décision modificative – crédit supplémentaire

Règles de publicités des actes

Avenant au règlement du service Garderie

Tarif du service de la Garderie

Réduction du transport scolaire et charte de l'accompagnatrice

28 septembre 2022

Convention de partenariat relative à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire

Contrat de rivière du Bassin de la Cèze

Proposition de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la MSP Uzège Nord et fixation de son périmètre

Règlement du cimetière

Règlement du columbarium

Don de l'association LOU RO TROUCA

25 octobre 2022

Mise à jour du tableau des emplois

Mise à disposition du personnel communal

Subvention pour l'association CHANSONYME

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Renforcement BTA du Poste de Mas Carrière

14 décembre 2022

Mise à jour du tableau des emplois

Admission en non-valeur

Dénomination du chalet

10- Intentions pour 2023

(Traitées en fonction de leur priorité et du budget prochainement voté)

- L'association Lou Trouca a cessé toute activité en 2022 et a souhaité utiliser le solde de son compte bancaire pour l'achat de jeux dédiés aux enfants. 3 jeux seront installés sur l'aire de jeux, aire qui sera clôturée pour être en conformité avec les règles de sécurité.
- Local de l'aire de loisirs : fermeture du local et aménagement
- Installation d'une mezzanine dans le local technique, qui manque de place pour le rangement
- Installation de placards au foyer communal
- Aménagement du carrefour de la cave : installation de chicanes (dépôt dossier avant 15/02/2023)
- Réparation du perron de l'église
- Bâtiment de la mairie : changement des huisseries et installation d'une climatisation. Et aménagement du secrétariat
- Aménagement du Chalet, installation de sa plaque nominative

11-Les dossiers importants en cours

Le forage des Puech : la procédure de déclaration d'utilité publique d'un captage d'eau (DUP) est en cours d'instruction.

A réception de leur accord, les dossiers seront adressés à l'ARS (Agence Régionale de Santé) et à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour accord, viendront ensuite les demandes de subvention.

La restauration de la chapelle : Le dossier a été transmis à la DRAC, (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

12-La vie associative

RANDO SANS FRONTIERE

L'année 2022 s'est bien passée avec une motivation de randonnée

Le programme chargé la joie de se retrouver après les restrictions du Covid !

Les randos conviviales ont toujours lieu le 1^{er} week-end du mois, chacun fait visiter sa région.

Rando enduro le secteur

Marguerittes, Uzès, Montclus, Cardet, Besseges, Pognadoresse, Pont Saint Esprit

Un enduro sur Montclus avec 45 motards : journée bien sympa

Rando sur 3 jours

En tente dans les bois avec un parcours Haute Loire et Lozère

Rando route : 200 km en moyenne

Rando pédestre : Petit parcours en moyenne de 10 km

Cardet, Gordes, Pognadoresse

Rando vtae : En moyenne 36 km

Cardet, Gordes, Fonvieille, Saint Rémy de Provence

L'assemblée générale a eu lieu au restaurant à St Victor La Coste suivie du repas avec tous les adhérents merci à Céline pour son accueil.

Merci à la mairie pour son soutien

Bonne année à tous



Association des parents d'élèves

Au cours de l'année 2021/2022, l'Association des Parents d'Elèves (APE) a poursuivi ses activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les enfants de l'école.

Les activités de Noël n'avaient pas pu être maintenues en décembre 2021 compte tenu du contexte sanitaire. Ensuite l'Ape a pu organiser le carnaval, cet évènement avait été une grande réussite. Beaucoup d'enfants avaient répondu présent en se déguisant pour faire le tour du village. La fin d'année scolaire s'est terminée avec la fête de l'école. Cette manifestation a également été un franc succès, les enfants ont pu bien profiter de la kermesse et le spectacle de fin d'année.

Dès la rentrée scolaire 2022/2023, l'APE s'est mobilisée pour les enfants. Un nouveau bureau a été élu et de nouvelles personnes nous ont rejoint. Aujourd'hui l'équipe se compose de : Anaïs (Secrétaire), Aurélia, Déborah, Doriane, Flavie, Karine, Marina, Marion (Présidente), Nancy (Trésorière) et Richard. Je tiens à les remercier pour leur investissement et leur mobilisation pour les enfants de l'école.

En cette fin d'année 2022, l'Ape a organisé une manifestation pour Halloween le jour des vacances de la Toussaint et les enfants ont pu se déguiser et aller faire la chasse aux bonbons en petit groupe dans les rues du village. Merci à tous les habitants de la commune qui avaient réservé un bel accueil aux enfants en les gâtant de bonbons.

Pour conclure l'année 2022, l'APE proposera des activités de Noël sur le temps scolaire : cinéma, petit déjeuner, remise des cadeaux par le Père Noël.

Nous organisons également le marché de Noël en partenariat avec le café du commerce. Vous y trouverez des stands de décoration, alimentaire, de bien être, de couture, de bijoux mais également la calèche et les poneys et la visite du Père Noël

Pour l'année 2023, l'APE reste mobilisé et proposera de nouveau le carnaval, des ventes de gâteaux, la fête de l'école et d'autres activités sur le temps scolaire et non scolaire que vous découvrirez au fur et à mesure.

L'objectif de cette année est de financer une partie de la classe découverte des élèves de CM1/CM2 qui partiront 4 jours dans l'Aude pour participer à un regroupement de 16 classes sur la thématique du rugby et auront la chance de participer à de nombreuses activités sur place.

Pour finir, nous souhaitons remercier les communes de Cavillargues et Pognadoresse pour leur soutien et leur aide financière et matérielle ainsi que l'ensemble des enseignants pour leur dévouement.

Pour toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas nous avons toujours besoin d'aide.

Marion GAS

Présidente

LES JEUNES POUGNADORESSOIS

L'année 2022 a permis le retour des moments conviviaux et partagés pour le bonheur des membres du bureau et, on l'espère, de l'ensemble des villageois !

La fête de la St Patrick
a marqué le début des festivités en mars



Atelier paniers et chasse aux œufs autour d'un Rougail nous a rassemblé pour fêter ensemble Pâques



L'association s'est associée
à la Municipalité
pour célébrer le 14 juillet



Chasse aux bonbons et déguisements effrayants
ont ravies les petits et grands enfants pour Halloween



La venue du père Noël a clos les festivités de l'année
avec une distribution de cadeaux
pour tous les enfants
et un apéritif dinatoire convivial.



Les jeunes Pugnadoressois remercient la Municipalité et tous les habitants pour leur soutien et leur participation aux événements organisés !!!

On espère pouvoir vous retrouver nombreux aux manifestations de 2023 ...**QUE L'ANNEE 2023 SOIT DOUCE ET HEUREUSE, REMPLIE DE JOLIES CHOSES ET DE BELLES OCCASIONS !!**

Les membres du bureau

SOCIETE DE CHASSE DES CHASSEURS POUGNADORESSOIS

La chasse notre passion souvent critiquée par nos détracteurs, est utile et nécessaire pour notre environnement, elle doit se faire dans le respect de tous. Je remercie tous les sociétaires pour appliquer les règles de sécurité et la convivialité avec les autres utilisateurs de la nature.

Le gros gibier continue dans sa prolifération et devient un nuisible pour nos cultures. Si vous constatez des dégâts, prévenez la société de Chasse.

Les Sociétaires et moi-même nous vous souhaitons une bonne année 2023

Le Président,

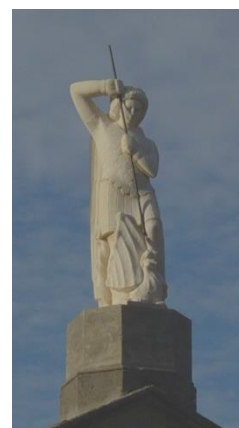
Stéphane TURION





PAROISSE DE POUGNADORESSÉ

ANNEE 2022



L'ancienne église datant du début du XVII^{ème} siècle, étant devenue trop exigüe, la construction de l'église actuelle fut entreprise en 1861 et connut différents agrandissements de 1868 à 1876 par la construction d'une 3^{ème} travée et d'un second clocher : originalité pour la région !

L'architecte fut M. Henri Révoil, architecte de plusieurs églises du secteur et restaurateur de plusieurs abbayes et cathédrales dont la cathédrale de Nîmes entre 1877 et 1882. La restauration complète de l'intérieur a été réalisée en 2020.

Son organisation :

La paroisse est intégrée à « l'Ensemble Paroissial de Bagnols-sur-Cèze et Connaux » qui assure la responsabilité pastorale et financière du secteur, les comptes sont tenus par Bagnols-sur-Cèze en liaison avec le correspondant économique de Pognadoresse.

Le Père Abinader ayant été nommé curé de Milhaud, depuis septembre 2022, l'équipe sacerdotale est formée par :

- le Père Luc Mellet (Curé)
- le Père Michel Menjaud (Prêtre auxiliaire)
- le Père Pierre Gauzy (Prêtre auxiliaire)

Les cérémonies

La messe est célébrée tous les deux mois, par un prêtre de l'équipe sacerdotale. Les horaires des messes sont affichés dans le panneau à gauche du parvis de l'église.

Baptêmes : Nous avons été heureux d'accueillir dans le baptême

- Antoine JEANPIERRE le 19 juin 2022
- Louise ARMSTRONG le 2 juillet 2022

Obsèques : Nous avons accompagné, dans la tristesse :

- La famille ROMAN pour les obsèques de Jeanine le 14 janvier 2022
- La famille TURION pour les obsèques de Yolande le 21 avril 2022
- La famille MATHI pour les obsèques d'Edith le 15 septembre 2022

Vos contacts :

- Notre curé : Père Luc Mellet 04.66.89.61.97 paroisse.stjeanbaptiste@orange.fr
- Presbytère : 4 rue de la Verrerie 30202 Bagnols-sur-Cèze
- Correspondant économique : Geneviève Jouvenel : 04 66 63 81 79 gjouvenel@orange.fr

Informations :

La paroisse remercie toutes les personnes, qui ont contribué à son bon fonctionnement (liturgie, offices, chants, décoration et nettoyage de l'église, jardinage...).

Il est possible de recevoir le **bulletin paroissial**, mensuellement :

- En demandant à *Christine Paolini*, via Internet paroisse.stjeanbaptiste@orange.fr
- De vous inclure dans la liste de diffusion par courriel,
- En demandant le bulletin papier à Geneviève Jouvenel.

Lou ro Trouca :

Le 4 novembre 2022, l'association nous informait :

« Comme arrêté lors de notre dernière Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin dernier, l'association Lou Rô Trouca, faute de pouvoir trouver des bénévoles lui permettant de fonctionner, a été officiellement dissoute le 16 juin 2022.

Toutes les instances administratives ont été informées et les documents concernant l'association seront déposés en Mairie.

Le bilan financier final montrait un excédent de 3 041,08 €.

Les deux derniers membres de l'association ont choisi d'offrir à la municipalité des jeux d'extérieur destinés à l'aire de jeu du stade (3 000 €).

Ont été ainsi offerts et seront mis en place par l'équipe municipale :

- Deux jeux pour les plus petits : un cheval, jeu sur ressort une place et un bateau de pirate, jeu sur ressort deux places
- Un jeu pour les plus grands : un « tapis volant » qui est une structure de jeu d'équilibre.

Les 41,08 € restants ont été versés à la Croix Rouge Française.

Une page se tourne et il faudra se souvenir des moments conviviaux partagés tous ensemble. Lou Rô Trouca restera, grâce aux jeux installés, présent auprès des enfants du village ».

13-Etat civil



AUBERT Alexy et CARDELL Laura
FERRER Bruno et MAIRIE Elodie

le 5 août 2022
le 3 septembre 2022

Madame Janine GOUTTIERES épouse ROMAN
Madame Huguette MAINARD épouse Brossard
Madame Yolande FRAC épouse TURION
Madame Edith JACCOUD épouse MATHI

le 11 janvier 2022
le 1 avril 2022
le 26 avril 2022
le 10 septembre 2022



14-Le domaine VILLESSECHE devient ferme pilote pour la Société BIO3G.

Mercredi 27 juillet, sur le domaine VILLESSECHE, producteur de vins « Côtes du Rhône », « Duché d'Uzès » et vins à Indication Géographique Protégée « Pays du Gard » et « Pays d'Oc », s'est déroulée une réunion technique conduite par la Responsable technique BIO3G sur le thème : *Mieux comprendre les leviers agronomiques des parcelles afin d'améliorer la fertilité des sols !* Cette exploitation de 85 hectares située sur le hameau de Mas Carrière à Pognadoresse est depuis plusieurs générations tournée vers la viticulture. L'exploitation du domaine est aujourd'hui conduite par Nicolas et Rémi qui ont succédé à leur père Marcel et grand-père Maurice. Les modes d'exploitation de ce domaine ont toujours suivi les innovations en matière de culture viticole, jusqu'à être pionnier dans certains domaines. C'est dans ce cadre que la société BIO3G a repéré ces deux jeunes viticulteurs afin de leur proposer d'être l'une des dix « Ferme Pilote » sur le territoire français.



Grâce à la rigueur et au sérieux de leur travail, ils ont été retenus pour faire des essais par des solutions innovantes, naturelles et respectueuses de l'environnement. Le domaine œuvre depuis plusieurs années pour produire des vins de qualité en garantissant que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble de l'exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité). Il a d'ailleurs reçu la certification HVE (haute valeur environnementale).

Pour évoluer vers ces critères, la Société BIO3G a proposé de faire des études et des essais en partenariat avec les viticulteurs eux-mêmes.

Pour développer les produits BIO3G, trois axes sont nécessaires : la communication, la formation et l'expérimentation. L'observation attentive et les analyses de sol permettent de connaître les besoins de cette terre et c'est là que les produits BIO3G pourront apporter les éléments manquants tout en veillant à un subtil équilibre.

Les besoins de la vigne fluctuent et ne sont pas les mêmes au cours de l'année.

A l'issue des constats et analyses, lors de la démonstration très instructive, très détaillée Nicolas et Rémi vont pouvoir être très actifs, jouer sur les *leviers agronomiques des parcelles afin d'améliorer la fertilité des sols* et faire les bons choix dans la conduite de leurs vignes avec le soutien de BIO3G.

15-Les orchidées sauvages de Pognadoresse

En France, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, abrégée par le sigle ZNIEFF, est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable. La ZNIEFF "Pelouse de Pognadoresse" est localisée sur une zone située à l'est du village composée de zones boisées, de prairies et d'une parcelle cultivée de lavande. On y observe deux espèces d'orchidées rares dans la région :



- ***Ophrys aurelia*** : présente, dans la région, dans seulement deux communes du nord-est du Gard. C'est une plante endémique de la Ligurie et du sud-est de la France qui bénéficie d'une protection nationale ;

- ***Orchis tridenté Neotinea tridentata***, plutôt rare en France, que l'on retrouve dans les pelouses ou les bois clairs sur sols calcaires.



La ZNIEFF est traversée par la route D5 et par plusieurs pistes. Une parcelle cultivée y est également implantée. Aucune autre activité humaine particulière n'est notée.

Les enjeux sont liés à des milieux plutôt ouverts, or sur une bonne partie de la ZNIEFF, la végétation est en mutation et les pelouses sont en cours de colonisation par des espèces ligneuses. Pour le maintien des habitats ouverts, il serait nécessaire de mener des actions ciblées de débroussaillage (pâturage extensif, gyrobroyage, éclaircie).

La circulation erratique d'engins motorisés dans une pratique de loisirs représente une sérieuse menace de dégradation des milieux, en particulier pour les pelouses et leurs orchidées qui se maintiennent le long des cheminements.

Source : https://www.picto-occitanie.fr/DOC/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/ZNIEFF/znieff_0000-2119.pdf

CARRIÈRES JOFFRE T.P.

www.joffretp.fr

Travaux Publics
Terrassement - Goudronnage



Tél. **04 66 83 10 50**
30580 SEYNES

Le Fournil d'Andrea

Boulangerie Traditionnelle et Bio



12 chemin de Gravello
30330 La Bastide d'Engras

Tél : 06-16-66-80-04

Mail : lefournildandrea@gmail.com

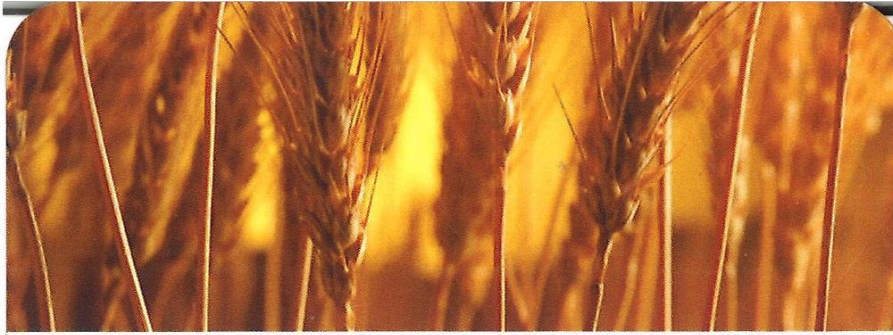


Sylvain DALVERNY

Electricité - Automatismes
Chauffage - Climatisation
Installation Antennes Terrestres & Satellites

☎ **06 73 15 79 30**

mail: sylvain.dalverny@wanadoo.fr
3,Rte de Bagnols/Ceze 30330 St LAURENT LA VERNEDE



ADRIEN BARRIERE
TRAVAUX AGRICOLES

Travaux agricoles :

- Semis
- Préparation des sols
- Labour
- Arrachage des vignes
- Défonçage
- Terrassement
- Moisson
- Pressage
- Et autres travaux sur demande



06.20.92.14.73

adrienbarriere750@gmail.com

DOMAINE VILLESSECHE
PRODUCTEUR VIN
COTES DU RHONE
DUCHE D UZES
VINS DE PAYS

HUILE OLIVES

EARL VILLESSECHE ET FILS
91 CHEMIN DE QUIROL
HAMEAU DU MAS CARRIERE
30330 POUGNADORESSSE

TEL 0466824924 - 0615909403

ASSAINISSEMENT

*Installation et Rénovation Fosse septique,
Entretien, Curage...*

Inspection Camera



06 19 44 79 92

www.alpha-vidange-assainissement.fr
Particuliers - Pro - Collectivités



TERRASSEMENT



SAURY

Maçonnerie Générale

TOITURE-RENOVATION

BETON ARME

Emmanuel Saury

Route de Bagnols

30330 Tresques

Tel : 04 66 82 05 57

Fax : 04 66 82 02 83

stc.saury@orange.fr

Les Jardins de L'étang

PAYSAGISTE

Votre entreprise vous propose:

- Entretien de jardin (débroussaillage, tonte, taille et remise en forme des arbres, taille de haie...)
- Élagage / Abattage
- Plantation arbre et arbuste
- Création de jardin
- Arrosage automatique
- Petite maçonnerie



Suivez-nous sur les réseaux sociaux et venez découvrir nos photos de chantiers ainsi que nos offres exclusives !



Mahieux Morgan
Lieu dit Barbion, l'étang
30700 La Capelle-et-Masmolène

Tél: 06.45.27.61.08
Mail: jardinsdeletang@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

 **VALETTE**



L'énergie de vos projets
Réseaux électriques HTA-BTA
Postes de Transformation
Éclairage public - Éclairage architectural
Économies d'énergie
Réseau Gaz - Génie civil - Téléphone
Signalisation tricolore - Vidéosurveillance
Viabilisations terrains
Éclairage terrains sport et grands espaces
Bornes de recharge pour véhicules électriques
Bornes foraines - Bornes aires d'accueil

ETE VALETTE

Avenue d'Anduze - BP 70047 - 30101 ALÈS cedex
tél. 04 66 52 25 30 - fax 04 66 52 72 12
mail : valette@valette-ete.fr - site : www.valette-ete.fr





DAR MAÇONNERIE
GÉNÉRALE

**RÉNOVATION
NEUF & PISCINE**



DE AZEVEDO DUARTE RUI



06 27 71 85 97
06 37 64 47 75



darmaconnerie.generale@gmail.com

B AZALGETTE
D TP



**MAÇONNERIE
TERRASSEMENT - CANALISATIONS**

30580 Fontarèches - bazalgette.btp@orange.fr
Tél. **04 66 72 80 54** - Fax. **04 66 72 83 01**



Pains spéciaux, traditions, baguettes, paillasses Viennoiseries, brioches pur beurre Fougasses gratons, olives, lardons, oignon, bleu, emmental, chorizo

Large choix de pâtisseries maison élaborées par notre pâtissier.

Le Fournil de l'Uzège
19 ancien chemin d'Uzès
30700 Saint Quentin la Poterie
Tel. 04 66 75 61 67

Du mercredi au samedi : 7h-13h et 15h-19h
Le dimanche : 7h-13h
Fermé lundi et mardi



Raymond Riboulet
N° siret 915 248 108 00010



Les éternels LAMA, SARDOU, BREL, FERRAT...
et un goût pour le lyrique avec MARIANO, BOCELLI, GOUNOD ...

06 19 53 37 66 raymond.riboulet@hotmail.fr

Artiste chanteur depuis de nombreuses années, je vous propose un répertoire varié, qui s'adapte à tous les publics dans une ambiance chaleureuse :

*des chansons françaises, des airs d'opérette et lyriques,
un pastel musical d'hier et d'aujourd'hui.*

S'adaptant à votre budget, la prestation satisfera le public des Aînés, des maisons de retraite et conviendra à toute autre manifestation.



Raymond Riboulet 06 19 53 37 66

FIVMEX
Thierry MORELLO
Gérant

Formations incendie
Vente, installation, maintenance extincteurs
Contrôle technique point d'eau incendie (P.E.I.)


— 53, rue des lavandes - 26130 MONTSÉGUR-SUR-LAUZON


☎ : 04 75 91 44 72 📞 : 06 10 84 03 18
✉ : fivmex@orange.fr 📠 : 04 27 50 20 32

Ent. TOLETTI Frères

Maçonnerie Générale
Rénovation

30330 CAVILLARGUES

 **04 66 82 91 54**

 **04 66 82 46 18**

patrick.toletti@orange.fr

ETUDE DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT



Nous proposons la réalisation *d'études de sol* pour vos projets de *réhabilitation* et/ou *construction* de votre dispositif *assainissement* non collectif.

Dans le respect des *normes DTU 64.1*, en vigueur, concernant les dispositifs d'assainissement non collectif.

Tel : 06 31 64 22 25

Mail : esasol@orange.fr

Situé à St Laurent la Vernède

ACTIV'EXPERTISE UZÈS



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

VENTE ... LOCATION

GAZ, DPE,
AMIANTE,
ÉLECTRICITÉ,
PLOMB, TERMITES,
ERP, LOI CARREZ,
LOI BOUTIN



**NOUVEAUTÉ
2023**
AUDIT
ÉNERGÉTIQUE



**DEVIS
EN
LIGNE**



Votre Expert

NICOLAS CHAUVET



06 62 52 70 41



n.chauvet@activexpertise.fr
www.activexpertise-uzes.fr

Bruguier Menuiserie

BM

*Particuliers & professionnels
nous intervenons dans toute la région !*

MENUISERIE

MIROITERIE-VITRERIE

SERRURERIE - DÉPANNAGES



Devis gratuit

SAV garanti et gratuit

Réduction crédit d'Impôts

06 82 24 69 69

rue de la tourette - Pognadoresse

bruguer.menuiserie@orange.fr -  bruguer menuiserie

www.bruguier-menuiserie.com



Tous services
24/24h - 7/7j

Pompes Funèbres et Marbrerie Brun de l'Uzège

*La compétence d'un service dans la dignité
Entreprise familiale depuis 1992*

**MAGASIN D'ARTICLES FUNÉRAIRES : 1, rue du Collège
PAVILLON FUNÉRAIRE : 28 rue H. Bruguière
30700 UZES**



04 66 22 41 42

www.brun-pompes-funebres-uzes.fr
brunpompesfunebres@wanadoo.fr

- Organisation d'obsèques
- Funérarium - Crémation
- Marbrerie - Création de Tombeau
- Rénovation - Entretien Sépulture
- Gravure • Assistance après décès
- Contrats obsèques



Calendrier des Vacances Scolaires 2022 – 2023

septembre 2022	octobre 2022	novembre 2022	décembre 2022	janvier 2023	février 2023	mars 2023	avril 2023	mai 2023	juin 2023	juillet 2023	août 2023
J 1	Rentrée	M 1	J 1	D 1	M 1	M 8	S 1	L 8	J 8	S 8	M 8
V 2	D 2	M 2	V 2	L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2
S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3
R 4	M 4	V 4	D 4	M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4
L 5	M 5	S 5	L 5	J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	M 5	S 5	S 5
M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	L 6	J 6	M 6	V 6	J 6	D 6
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7
S 8	M 8	M 8	J 8	D 8	M 8	M 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8
V 9	D 9	M 9	V 9	L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9
S 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10	J 10
D 11	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11
L 12	M 12	S 12	L 12	J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	L 13	J 13	M 13	V 13	J 13	D 13
N 14	V 14	L 14	M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14
J 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	M 15
V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16
S 17	L 17	J 17	S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17
D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18
L 19	M 19	S 19	L 19	J 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	L 20	J 20	M 20	V 20	J 20	D 20
M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21
J 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22
V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23
S 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24
D 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25
L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	L 27	J 27	M 27	V 27	J 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28
J 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29
V 30	D 30	M 30	V 30	L 30	J 30	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30
L 31	M 31	S 31	L 31	M 31	V 31	V 31	M 31	M 31	L 31	J 31	S 31

- ZONE A Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
- ZONE B Académies : Aix-Marseille, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Amiens, Normandie, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Reims
- ZONE C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Le départ en vacances a lieu après la classe (Les élèves n'ayant pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours)

Calendrier des Vacances Scolaires 2023 – 2024

septembre 2023	octobre 2023	novembre 2023	décembre 2023	janvier 2024	février 2024	mars 2024	avril 2024	mai 2024	juin 2024	juillet 2024	août 2024
V 1	D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1
S 2	L 2	J 2	S 2	M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2
D 3	M 3	V 3	D 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3
L 4	M 4	S 4	L 4	J 4	D 4	L 4	M 4	S 4	M 4	D 4	V 4
M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	V 5	D 5	M 5	L 5	S 5
N 6	V 6	L 6	M 6	S 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6
J 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	M 7	J 7	D 7	M 7	D 7	M 7
V 8	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8
S 9	L 9	J 9	S 9	M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9
D 10	M 10	V 10	D 10	M 10	S 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10
L 11	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	L 11	J 11	M 11	S 11	J 11	D 11
M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12
N 13	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13
J 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	M 14	J 14	D 14	M 14	D 14	M 14
V 15	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15
S 16	L 16	J 16	S 16	M 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17	V 17	D 17	M 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17
L 18	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	L 18	J 18	M 18	V 18	J 18	D 18
M 19	J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19
N 20	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20
J 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	M 21	J 21	D 21	M 21	D 21	M 21
V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22
S 23	L 23	J 23	S 23	M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23
D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24
L 25	M 25	S 25	L 25	J 25	D 25	L 25	J 25	M 25	S 25	J 25	D 25
M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26
N 27	V 27	L 27	M 27	S 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27
J 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	M 28	J 28	D 28	M 28	D 28	M 28
V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29
S 30	L 30	J 30	S 30	M 30	V 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30
L 31	M 31	S 31	L 31	M 31	V 31	D 31	M 31	V 31	D 31	M 31	S 31

- ZONE A Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers
- ZONE B Académies : Aix-Marseille, Lille, Nantes, Rennes, Strasbourg, Amiens, Normandie, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Reims
- ZONE C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Le départ en vacances a lieu après la classe (Les élèves n'ayant pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours)



Commune de POUGNADORESSE

*Place de la Mairie
30330 POUGNADORESSE*

Tel : 04.66.72.83.54

mairie.pognadoresse@laposte.net